

## HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 05 janvier 2017

# INFORMATION MEDIAS

## CONTRAT DE REDYNAMISATION DES SITES DE DEFENSE (CRSD)

#### SIGNATURE DE SIX DECRETS DE CESSION DE TERRAINS MILITAIRES

Le Journal Officiel de la République a publié six décrets de cession à l'euro symbolique des terrains militaires qui peuvent être mis à disposition des communes et du Pays. Ces cessions concernent les sites suivants.

#### Au profit des communes :

- « Caserne Broche » à Arue
- « Fort de Taravo » à Taiarapu-Est
- « Station ionosphérique » à Taiarapu-Est
- « Centre d'instruction nautique » à Taiarapu-Est

### Au profit du Pays:

- « Résidence Grand » à Pirae
- « Résidence Mariani » à Taiarapu-Est

Ces publications marquent une étape décisive dans l'avancement de ce dossier majeur pour le développement de la Polynésie et elles concrétisent des engagements qui étaient attendus ; en outre, elles accompagnent, comme je souhaitais, le lancement des études de faisabilité et des appels d'offres, lancement à l'occasion duquel une première enveloppe de 157.781.280 Fcfp a été validée, le 15 septembre 2016, au cours d'une réunion que nous avons présidée, avec le Président Édouard FRITCH, en présence des maires concernés.

Face à la pénurie de foncier que connaissent la plupart des collectivités, la cession de ces emprises représente une opportunité exceptionnelle pour le territoire polynésien. En effet, la bonne progression du CRSD va permettre aux communes et au Pays de disposer, gratuitement, de 22 ha supplémentaires estimés à 4,8 milliards de FCFP, aux fins de projets de développement dans des conditions juridiques sécurisées.





## HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Le CRSD de la Polynésie française est un outil de reconversion économique majeur. Il offre l'occasion d'avoir une réflexion stratégique sur le développement des collectivités et de créer les meilleures conditions d'une remise à disposition des terrains, en intégrant des démarches d'aménagement et de planification. L'objectif central de la démarche est de saisir l'opportunité qu'offre cet outil, pour bâtir un modèle de développement adapté à l'économie locale autour de plusieurs axes stratégiques, susceptibles de générer plusieurs centaines d'emplois pérennes.

Les transferts de propriété entre l'Etat et les collectivités vont, à présent, faire l'objet d'actes notariés, sous le contrôle des services de la Direction des finances publiques. Toutes les instructions ont été données pour que ces actes soient le plus rapidement passés, en liaison avec les notaires qui seront choisis.

Dans les mêmes conditions, la cession de quatre autres terrains est prévue au CRSD mais comme c'était initialement prévu, les dates de mise à disposition de ces terrains seront ultérieures ; elles feront l'objet, en temps utile, d'une nouvelle publication.

René BIDAL

